



SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



Massekhet Baba Metsia
Chapitre 6 Michna 1

Les ouvriers qui reviennent sur leur engagement avant de commencer le travail



השוכר את האמנין, והטעו זה את זה,
אין להם זה על זה אלא תרעמת.
שכר את החמר ואת הקדר להביא פריפריין וחלילים
לפלה או למת,
ופועלין להעלות פשתנו מן המשרה, וכל דבר שאבד,
וחזרו בהן,
מקום שאין שם אדם, שוכר עליהן או מטען



Si quelqu'un engage des artisans,
et qu'ils se dupent les uns les autres -
Il ne peut y avoir entre eux que du
ressentiment.

Si quelqu'un loue un ânier ou un
charretier pour amener du bois raboté
ou des flûtes pour une jeune mariée ou
un mort,

ou [s'il loue] des ouvriers pour qu'ils
sortent le lin de la cuve de trempage,
ou pour [qu'ils fassent] toute chose qui
risque d'entraîner une perte -

Si [les ouvriers] sont revenus sur leur
engagement,

à un endroit où il n'y a personne
[pour les remplacer], il peut louer
[d'autres ouvriers] à leurs frais ou les
duper.



אמנין – des artisans –
והטעו זה את זה –

ils sont revenus sur leur engagement (ils annulent le contrat
de travail) avant que le travail ait été commencé

תרעמת – avoir de la rancœur, du ressentiment –
חמר – l'homme menant un âne qui porte des charges –
קדר – un propriétaire de charrette –
פריפריין – du beau bois –
וחלילים לפלה – des flûtes pour réjouir une mariée –
למת – des flûtes [pour pleurer un mort] –
להעלות פשתנו מן המשרה –

retirer le lin de l'eau dans laquelle on le trempe pour
l'assouplir. Si on ne l'en retire pas à temps, il va pourrir
(Le lin est une plante à partir de laquelle on fabrique du tissu)
דבר שאבד –

quelque chose qui va être perdu (abîmé) si l'on ne s'en
occupe pas à temps

וחזרו בהן –

les ouvriers ont changé d'avis, et ne veulent plus faire le
travail

אין שם אדם – il n'y a aucun autre ouvrier pour faire le travail –
שוכר עליהן –

il embauche d'autres ouvriers, même à un prix plus élevé,
et les ouvriers qui n'ont pas tenu leur engagement doivent
payer la différence

מטען –

il tient des propos trompeurs aux ouvriers, en leur affirmant
qu'il les paiera davantage que prévu ; et finalement, il leur
paye la somme initialement convenue





Au cours de l'étude de cette Michna :

1. Vous saurez ce que sont des artisans (*oumanim*) et des ouvriers (*poalim*) ; vous découvrirez également pour quelles tâches ils sont embauchés, et de quelle manière ils sont payés.
2. Vous comprendrez quel est le *din*, lorsque l'une des parties ne tient pas son engagement concernant le travail à effectuer, et en quoi ce cas de figure est lié à la notion de « *davar haavéd* » (quelque chose qui va occasionner une perte financière si l'on ne s'en occupe pas à temps).
3. Vous étudierez la notion de « *taromèt* » (ressentiment).



Les *oumanim*

Les *oumanim* sont des artisans spécialisés dans un domaine particulier, tel que la menuiserie, l'électricité, la réparation de machines, etc. Généralement, on convient préalablement avec l'artisan du salaire qu'il recevra pour le travail demandé, et on lui paye ce prix-là.

Les *poalim*

Les *poalim* (les ouvriers) exercent un métier ne nécessitant aucun apprentissage préalable, comme les travaux de manutention, de nettoyage, etc. Parfois, un *poél* est payé pour **son temps de travail** (à la journée ou à l'heure), et parfois on lui fixe à l'avance un prix **pour le travail** qu'il effectue (quel que soit son rythme de travail).



Objectifs

Est-il déjà arrivé à vos parents d'avoir fait appel un professionnel - un électricien, un plombier, un technicien en climatisation - et d'avoir découvert juste avant son arrivée, au cours d'une conversation téléphonique préliminaire, qu'il demande un prix très élevé pour sa prestation ? Que fait-on dans une telle situation ? Quel est le *din*, lorsque l'une des parties annule un travail convenu au préalable ? Ces questions et d'autres sont traitées dans les deux premières Michnayot du chapitre six.



La structure de la Michna

Exercice 1

1. Remplissez le schéma **KOMDAT** ci-dessous

(indiquez dans chaque case blanche la partie du **KOMDAT** que vous y avez écrite) :

Si quelqu'un loue un ânier ou un charretier pour qu'il amène du bois raboté ou des flûtes pour une jeune mariée ou un mort

Si [les ouvriers] sont revenus sur leur engagement

À un endroit où il n'y a personne [pour les remplacer]

Il ne peut y avoir entre eux que du ressentiment

2. Divisez la Michna en deux parties – *récha* et *séfa*.

Les mikrim évoqués dans cette Michna



Exercice 2

Étudiez cette Michna en 'havrouta en suivant les étapes suivantes :

Étape 1

Étudiez les **mikrim** évoqués dans cette Michna, en vous aidant des explications de termes. Puis écrivez deux histoires courtes. La première illustrera le *mikré* figurant dans la *récha*, et la seconde illustrera l'un des *mikrim* de la *séfa*. Faites attention à toutes les parties du *mikré* relaté dans la *séfa* de la Michna.

.....

.....

.....

.....

Étape 2

Observez attentivement le schéma que vous avez complété, puis répondez aux questions suivantes : quels sont **les points communs** entre les *mikrim* de cette Michna ?
Quelles sont **les différences** entre le *mikré* de la *récha*, et les *mikrim* évoqués dans la *séfa* de cette Michna ?

.....

.....

.....

.....



דָּבָר הָאֲבֵד - toute chose qui risque d'entraîner une perte financière

Il s'agit de quelque chose qui risque de causer des dommages si l'on ne s'en occupe pas à temps. C'est le cas par exemple d'un tuyau de canalisation qui a explosé et qui va créer des dégâts s'il n'est pas réparé, ou encore de marchandises qui vont s'abîmer si elles ne sont pas vendues.



Les *dinim* de la Michna

תָּרַעַמְתָּ אֵין לָהֶם זָה עַל זָה אֶלָּא תְרַעַמְתָּ - il ne peut y avoir entre eux que du ressentiment

La « *taromèt* » est un sentiment de rancœur que l'on éprouve envers quelqu'un qui s'est comporté de manière injuste envers nous. Mais comme aucun dommage concret n'a été commis, l'on ne peut poursuivre cette personne devant les tribunaux. Celui qui a causé du tort à son prochain a l'obligation d'apaiser le ressentiment de cette personne, et de chasser tout grief de son cœur.

Exercice 3

Dans notre Michna, qui éprouve du ressentiment envers qui, et pourquoi ?
Que doivent faire les personnes qui ont provoqué ce sentiment de rancœur ?

.....

.....

.....

Exercice 4

1. Écrivez dans vos propres mots **les deux possibilités** qui s'offrent à celui qui a embauché des *poalim* (ouvriers), et qui se trouve dans le cas décrit dans la *séfa* de la Michna. Vous pouvez vous servir des explications de termes de la Michna.

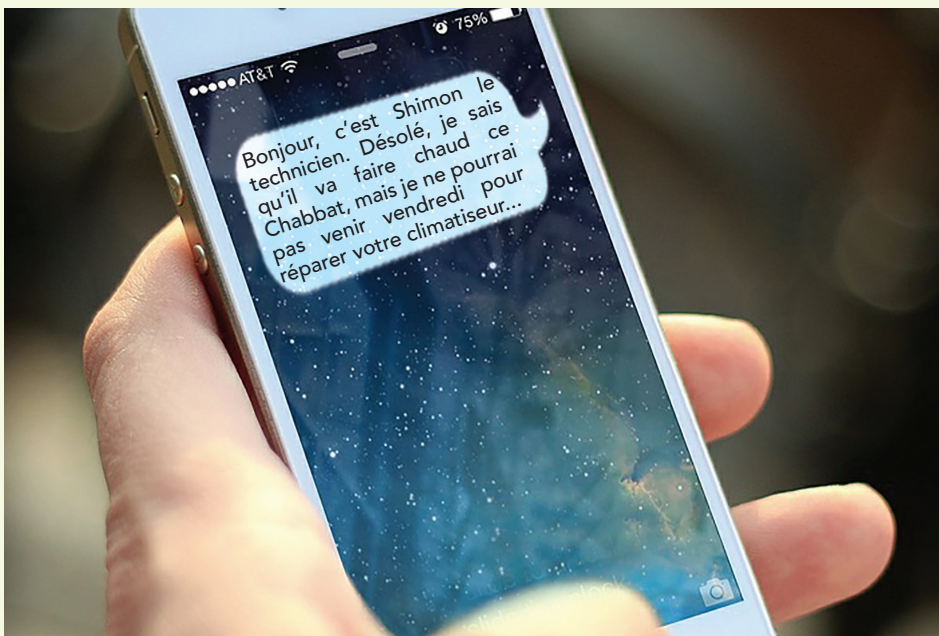
.....

.....

2. Pourquoi, dans ce cas, exige-t-on un dédommagement financier de la part des ouvriers, et ne s'en tient-on pas à un simple sentiment de rancœur ?

.....

.....



"Voilà le message que j'ai reçu. Vous imaginez-vous ce que je ressens, à présent ?"



« נְשִׂאִים וְרוּחַ וְגֶשֶׁם אֵין » - « Des nuages et du vent, mais de pluie, point ! »

(Michlé 25,14)

Cette Michna nous enseigne que celui qui revient sur ses engagements avant que le travail ne soit commencé, est **dispensé** de dédommager financièrement l'autre partie ; mais il n'est pas **souhaitable** de se comporter ainsi. Un homme doit tenir parole.

Attention !

Même si d'après le *din*, une personne **n'est pas coupable** d'un certain comportement, **cela ne signifie pas forcément** que le comportement en question est **permis**, ou **souhaitable**.

Exercice 5

Lisez le commentaire de Rabbénou Yona, puis recopiez une phrase clé de ce passage que vous expliquerez dans vos propres mots.

.....

.....

.....

.....



RICHONIM

Celui qui promet à son camarade d'être bon avec lui [...] ne doit pas trahir sa promesse, car c'est la voie du mensonge.

Il s'apparente à un homme qui a rompu une alliance, ainsi qu'il est dit (*Tsefania 3,13*) : « שְׂאֵרֵית יִשְׂרָאֵל לֹא יַעֲשׂוּ עוֹלָה וְלֹא יִדְבְּרוּ כִזָּב וְלֹא יִמְצֵא בְּפִיהֶם לְשׁוֹן תְּרָמִית » - « Les survivants d'Israël ne commettront plus d'injustice, ils ne diront pas de mensonge ; on ne surprendra dans leur bouche aucun langage trompeur ».

C'est le cas d'un homme qui dit à son prochain qu'il va lui offrir un petit cadeau, même s'il n'en a pas fait la promesse [...].

Comme le dit le verset (*Michlé 25,14*), « נְשִׂאִים וְרוּחַ וְגֶשֶׁם אֵין אִישׁ מְתַהַלֵּל בְּמַתַּת שְׂקָר » - « Des nuages et du vent, mais de pluie point ! Tel est l'homme qui fait grand bruit de ses cadeaux illusoires ». En d'autres termes, tout comme les gens sont déçus lorsque la pluie semble s'annoncer, mais ne vient pas, il en va de même pour l'homme qui clame haut et fort qu'il va offrir un cadeau, et qui ne le donne pas. En effet, lorsque quelqu'un se vante d'un certain projet, tout porte à croire qu'il va le réaliser. Par conséquent, l'homme à qui ce cadeau a été promis éprouvera du désarroi, lorsque son attente sera déçue.

Rabbénou Yona, *Chaaré Techouva* 3,183

David veut partir en colonie de vacances cet été. Il a donc décidé de travailler pendant le mois de juillet, afin de payer les frais d'inscription. Il a eu le choix entre deux offres d'emploi : s'occuper des enfants de la famille Lévi pendant trois semaines, ou aider à faire le ménage et à ranger la maison chez la famille Cohen. David a choisi de s'occuper des enfants de la famille Lévi. Or la veille de son premier jour de travail, David a reçu un coup de téléphone de Madame Lévi qui lui a annoncé qu'un centre aéré venait d'ouvrir près de chez eux, et qu'ils n'avaient plus besoin de ses services. Très déçu, David s'est adressé à Madame Cohen, mais entre temps, elle avait déjà trouvé quelqu'un d'autre.

Exercice 6

1. Lisez ce récit. Quel sentiment Madame Lévi a-t-elle provoqué chez David, lorsqu'elle a annulé son contrat de travail à la dernière minute ?

2. À votre avis, qu'aurait dû faire Madame Lévi ?

3. Écrivez un exemple tiré de votre vécu, où **vous vous êtes engagés vis-à-vis de quelqu'un**. Avez-vous eu du mal à tenir parole ? Avez-vous dû renoncer à quelque chose pour respecter vos engagements ?



Fonds Harevim



FONDATION
EDMOND J. SAFRA



Sur les sentiers de la Michna : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « Halakhot Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Orientation et conseils pour les questions de Halakha : **Rav Yossef Tsvi Rimon**,
 Directeur de **Soulamot** et Directeur du **Beit Midrach** de l'Institut Académique Lev | Rédaction : **Ronit Dror, Moria Sorek, Havi Altman** | Directeur
 du Département Francophone: **Eliezer Shargorodsky** | Révision linguistique : **Israël Rosenberg** | Graphisme hébreu : **Studio Adi Tsour** | Illustrations :
Vered Harazi | www.lamorim.org, **Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim **Traduction** : Laure Halber
Graphisme français : twindesigners.com | Contact : info@lamorim.org | © Tous droits réservés à **Soulamot** | Téléphone : +972(0)25474542 | Boîte postale 230
 Alon Shevout 9043300 | office@sulamot.org | www.sulamot.org | אלוני שבועות, ה'תש"ף